



Jean-Michel BLANQUER,
ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Christelle DUBOS,
secrétaire d'Etat auprès de la
ministre des Solidarités et de la
Santé

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté :

Jean-Michel BLANQUER et Christelle DUBOS annoncent le financement par l'Etat de petits déjeuners dans les territoires prioritaires

Le 23 avril 2019,

Dès 2019, l'Etat consacrera 6 millions d'euros au financement de petits déjeuners dans les écoles volontaires de territoires prioritaires. Cette mesure se déploiera de manière progressive : depuis le mois d'avril, 8 académies préfiguratrices (Amiens, La Réunion, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles) ont déjà commencé à promouvoir et mettre en place cette mesure qui sera généralisée au mois de septembre à l'ensemble du territoire français. Jusqu'à 100 000 enfants pourront alors prendre leur petit-déjeuner à leur arrivée à l'école.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des **petits déjeuners** pour les écoles situées dans les **territoires prioritaires**. Une dotation dédiée sera ainsi attribuée par l'Etat à ces territoires pour encourager et soutenir l'organisation de petits déjeuners à l'école. L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions. Cette mesure participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Le pilotage de la mesure est assuré par le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN). Elle est destinée aux **écoles volontaires de tous les territoires dans lesquels un besoin social est identifié** – qu'il s'agisse de zones REP et REP+, mais aussi, par exemple, de quartiers de la politique de la ville (lorsqu'ils ne sont pas intégrés à l'éducation prioritaire) et de certaines zones rurales.

Afin de s'adapter au mieux aux contraintes et aux réalités de chaque école, l'Etat viendra conseiller et accompagner les initiatives qui y seront mises en place, qu'elles soient menées par la commune, l'équipe éducative de l'école, une association, ou un partenariat entre ces acteurs, toujours en lien avec les parents.

La mise en place de ces petits déjeuners devra cependant suivre les principes suivants :

- Les petits déjeuners doivent être **équilibrés et de qualité**,
- servis dans le respect des **règles de sécurité et d'hygiène alimentaire**,
- **ouverts à tous les enfants**,
- et accompagnés d'une action d'**éducation à l'alimentation** et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

Une **première phase de déploiement est lancée au mois d'avril 2019** dans 25 départements relevant des Académies d'Amiens, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles et La Réunion. A la rentrée de septembre, les petits déjeuners à l'école pourront potentiellement bénéficier à 100 000 enfants dans tous les territoires identifiés.

Le **budget consacré à la mesure s'élève à 6 millions d'euros en 2019**. Il atteindra au moins 12 millions d'euros en année pleine, dès 2020.

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit, parmi ses objectifs, de **réduire les privations au quotidien et de garantir à tous un accès à l'alimentation**.

En France, on compte 3 millions d'enfants pauvres, soit 1 enfant sur 5. Un certain nombre d'entre eux n'a pas accès aux droits fondamentaux en matière de logement, d'alimentation et de santé. Aujourd'hui, 13% des enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) arrivent à l'école le ventre vide.

Contacts presse :

spresse@education.gouv.fr

sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr